



Jébsa News

ETAT CIVIL

GRANDS ANNIVERSAIRES :

- Le 01/09 : Mme DANNER Elisabeth, née NIEHOFF, 80 ans
- Le 03/09 : M. OBERLIN Daniel, 85 ans
- Le 08/09 : Mme LANDAU Nicole, née BECHLER, 80 ans
- Le 15/09 : M. HOPFNER Henri, 70 ans
- Le 26/09 : Mme ETTERLE Edith, née WANTZ, 75 ans
- Le 27/09 : Mme HENNINGER Elisa, née WINTZENRIETH, 85 ans

MARIAGES :

- Le 20/08 : M. RITZENTHALER Régis et Mme PETITDEMANGE Justine
- Le 03/09 : M. YILMAZ Cihan et Mme DEISS Sixtine
- Le 03/09 : M. MARCHESE Nicolas et Mme HOFERER Julie

NAISSANCES :

- Le 26/07 : KLOEPFER Charlotte de KLOEPFER Frédéric et FLOHRE Emmanuelle
- Le 05/08 : RITZENTHALER Timéo de RITZENTHALER Yvan et HÄSSIG Diane
- Le 21/08 : DOBY Bastien de DOBY Vincent et MARTIN Carole
- Le 31/08 : FLEITH Mathilde de FLEITH Thomas et LESQUIR Carole

DECES :

- Le 29/08 : Mme HERRMANN Aline
- Le 31/08 : M. HALLER Pierre



MANIFESTATIONS A VENIR

- Le 01/10 : Ramassage des récoltes
- Le 02/10 : Culte de reconnaissance pour les récoltes
- Le 08/10 : Soirée remerciements fête du lait
- Le 29/10 : 3^{ème} Oktoberfest – Amicale des Sapeurs-Pompiers

Eglise
Salle polyvalente
Salle polyvalente

OKTOBERFEST EDITION 2016

L'Oktoberfest, la célèbre fête de la bière à Munich, revient pour la troisième édition à Jébsheim le 29 octobre prochain.

En Allemagne, cette fête est incontournable. A la fois festive et conviviale, elle attire chaque année de très nombreux visiteurs allemands mais aussi étrangers. Une fois encore, curieux et novices, jeunes et moins jeunes, se réuniront dans la salle polyvalente décorée aux couleurs de la Bavière.

Au menu plateau de charcuterie, jambon braisé avec crudités, Apfelstrudel, café.
Pour vous transporter Outre-Rhin, l'orchestre Obenheimer Express Band sera sur scène avec accordéon, guitare, batterie, trompette, clavier, chanteurs/chanteuses pour vous proposer des morceaux allant de la polka au rock sans oublier les musiques traditionnelles allemandes.
Et qui dit Oktoberfest, dit tenues traditionnelles ! Mesdames, optez pour le « *Dirndl* », Messieurs, pour le « *Lederhose* ».

Infos pratiques :

Date : samedi 29 octobre 2016

Horaire : de 19h00 à 03h00

Uniquement sur réservation et places limitées

Organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers de Jébsheim

Lieu : salle polyvalente de Jébsheim

Tarif : 24€ comprenant l'entrée et le repas

Infos et réservation au 06-70-12-39-50

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.



BILAN COLLECTE BIO-DECHETS

Voilà un peu plus d'un an que la collecte de bio-déchets est en place à Jepsheim. Nous pouvons d'ores et déjà dresser un premier bilan :

En 2014, avant la mise en place de la collecte des bio-déchets, le tonnage annuel des ordures ménagères étaient de 237 tonnes (soit 173kg/an/habitant).

En 2015, depuis la collecte des bio-déchets, le tonnage annuel des ordures ménagères est passé à 173 tonnes (soit 126 kg/an/habitant). Le tonnage annuel des bio-déchets s'élève à 49,8 tonnes (soit 36 kg/an/habitant).

Ces résultats sont exemplaires, on note clairement un transfert des ordures ménagères vers les bennes papier et les bio-déchets. Pour notre planète et les générations futures, continuons dans ce sens !

Une redotation des sacs bio-déchets aura lieu samedi 29 octobre 2016 de 9h15 à 12h15 à l'Agence Postale Communale.

MARCHE DU MERCREDI MATIN

Depuis quelques mois, la place Saint-Martin (devant la boulangerie) accueille un petit marché de producteurs.

Un boucher-charcutier ainsi qu'un fromager vous proposent leurs produits locaux tous les mercredis matins de 7h30 à 12h30.

SECTION GYMNASTIQUE JEPSHEIM



La section gymnastique de Jepsheim fait sa rentrée et vous propose les activités suivantes à partir du 12 septembre 2016 :

- ❖ Lundi : **INITIATION A LA MARCHE NORDIQUE** de 9h30 à 11h00 avec Mélanie
COCKTAIL FITNESS (gym, exercices cuisses-abdos-fessiers, stretching, utilisation de différents accessoires : élastiques, lests, gliding) de 18h45 à 19h45 avec Laetitia
ZUMBA de 20h00 à 21h00 avec Cyril
- ❖ Mardi : **YOGA** de 18h30 à 20h00 avec Chantal
- ❖ Mercredi : **STEP** (step, exercices cuisses-abdos-fessiers, renforcement musculaire, stretching) de 19h00 à 20h00 avec Marie
- ❖ Jeudi : **GYM DOUCE SENIORS** de 10h00 à 11h00 avec Marie

Toutes ces activités ont lieu à la salle polyvalente de Jepsheim.

Vous pouvez bénéficier d'une séance d'essai gratuite ainsi que d'un paiement en deux fois.

Renseignements : gymjepsa@free.fr

Facebook : gym jepsheim

Présidente : Annick Heitzler 06 60 88 65 52



OBJETS TROUVES

Un gilet sweat bordeaux a été trouvé au stade. Un portefeuille a été retrouvé à la fête du lait. Les propriétaires peuvent les récupérer à la Mairie.

LE CHEMIN DE L'ECOLE EN TOUTE SECURITE

Nous vous rappelons quelques règles de bonne conduite :

- ❖ laissez les trottoirs et les passages piétons libres d'accès ;
- ❖ respectez la route à sens unique devant l'école pour la sécurité de nos enfants et petits-enfants ;
- ❖ limitez votre vitesse à 50 km/h dans le village.



PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

(Le procès-verbal intégral de cette réunion est affiché à la mairie)

Les conseillers suivants ont participé au Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2016 :

KLOEPFER J-C, KLEIN J-P, LENNER C., HENNY J., HARTER F., HUGLIN M., ALBRECHT P., JUNG M., EGELE V., RIVET P., NEU-SCHERER S., LENNER L., HUG R., PETER C., SELIG S.

La réunion de Conseil Municipal a été précédée d'une réunion de travail.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2016**
2. **URBANISME**

Les déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme sont présentés au Conseil Municipal par M. HENNY Joël, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme. Ces différents documents sont affichés en Mairie.

3. VILLE DE COLMAR : REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Monsieur le Maire fait savoir que par délibération du 27 juin 2016, la Ville de Colmar a arrêté son projet de Règlement Local de Publicité et le soumet à présent pour avis aux personnes publiques associées.

Le Conseil Municipal décide à 14 voix pour, 1 abstention (HARTER Françoise) d'émettre un avis favorable au projet de Règlement Local de Publicité de la Ville de Colmar.

4. VILLE DE COLMAR : PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire fait savoir que par délibération du 27 juin 2016, la Ville de Colmar a arrêté son projet de PLU et le soumet à présent pour avis aux personnes publiques associées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Colmar.

5. COLMAR AGGLOMERATION : FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle que Colmar Agglomération soutient ses communes membres dans leurs projets d'équipement participant à l'attractivité du territoire. La commune de Jepsheim peut ainsi bénéficier d'une enveloppe financière de 75 726 € au titre du fonds de concours 2014-2016.

Sur avis de Monsieur le Maire, il est proposé de solliciter cette aide pour le programme d'investissement de construction d'un périscolaire :

· Enveloppe financière prévisionnelle des travaux	664 192 € HT
· Fonds de concours	75 726 €
· Fonds de concours	58 000 €
· DETR	166 048 €
· Région	39 262 €
· CAF	166 048 €
Enveloppe subventionnée	505 084 €
Autofinancement	159 108 € HT

Le Conseil Municipal décide à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (NEU SCHERER Suzel), de solliciter un fonds de concours pour la construction d'un périscolaire et d'autoriser le Maire à signer la convention financière à conclure entre la CAC et la commune de Jepsheim.

6. COPROPRIETE A USAGE DE GARAGES

La commune de Jepsheim est propriétaire d'un immeuble situé rue du Nord à Jepsheim comportant 7 lots destinés à la location de garages.

Monsieur le Maire,

- expose que cet immeuble nécessite des travaux d'étanchéité à hauteur de 10 604.68 € HT.
- propose de mettre en vente 2 lots au profit de Monsieur HEINIMANN Nicolas.

Pour permettre la mise en vente des 2 lots, il est nécessaire de missionner un géomètre pour l'établissement d'une esquisse d'étage. Un règlement de copropriété devra ensuite être rédigé avant la mise en vente.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les travaux d'étanchéité pour le montant indiqué.
- d'approuver l'offre du cabinet Jérôme ADOR d'un montant de 500 € HT pour réaliser l'esquisse d'étage.
- d'approuver la vente des lots 6 et 7 à Monsieur Nicolas HEINIMANN
- de fixer le prix de vente à 4 000 € par lot.

7. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : TARIFICATIONS

Considérant les demandes formulées pour occuper le domaine public devant l'immeuble St Martin le mercredi matin, dans le but d'organiser un marché de produits frais, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'autoriser l'occupation du domaine public le mercredi matin de 7h30 à 12h30 et de fixer le tarif du droit de place à 1 € le mètre linéaire par semaine.

8. LOCATION DE CHAPITEAUX

8.1. Location des tentes

Considérant l'acquisition de 2 tentes de 6x12m, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver la location de ces tentes uniquement aux associations.
- de mettre en place une convention de location.
- de fixer les horaires de montage et démontage durant les heures de travail des ouvriers communaux.
- la présence obligatoire d'un ouvrier ou d'un élu lors du montage et du démontage.
- la présence obligatoire de 7 personnes issues de l'association lors du montage et du démontage.
La liste de ces bénévoles devra être transmise lors de la signature de la convention.
- de fixer le tarif de location à 100 € + mise à disposition d'1 ouvrier communal 20 € = 120 €
Il est précisé que la location de 2 tentes s'élève à 240 €.
- de facturer à l'association les dommages constatés sur ce matériel.

8.2. Mise à disposition des tentes à la fête du lait

Considérant la demande formulée par Monsieur René RITZENTHALER, Responsable de la fête du lait, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités de mise à disposition des tentes lors de cette manifestation.

Le Conseil Municipal décide à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (LENNER Claudine) d'approuver la mise à disposition des tentes pour la fête du lait aux conditions énumérées ci-dessus.

9. REVISION DES TARIFS

Considérant les nouvelles tarifications votées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réactualiser la liste des tarifs communaux votés le 19 novembre 2015 par délibération n° 2015-079, les tarifications suivantes :

- location du Merlo : frais d'énergie et d'entretien : 10 € de l'heure.
- droit de place du marché St Martin le mercredi matin de 7h30 à 12h30: 1€ le mètre linéaire par semaine.
- location d'une tente : 100 € + mise à disposition de l'ouvrier communal 20 € = 120 €. Il est précisé que la location de 2 tentes s'élève à 240 €.

10. FETE DU LAIT : PRISE EN CHARGE DU VIN D'HONNEUR

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la prise en charge du vin d'honneur de l'inauguration de la 28^{ème} Fête du Lait qui se tiendra le dimanche 11 septembre 2016 à partir de 11 heures devant la mairie.

11. BAR SAM' SOUL : DEROGATION D'OUVERTURE JUSQU'A 1 HEURE DU MATIN

Par délibération n° 2016-035 et arrêté municipal n° 09/2016 du 11 juillet 2016, il a été décidé d'émettre un avis favorable pour retarder l'heure d'ouverture du bar « Le Sam'soul » jusqu'à 1 heure du matin tous les jours de la semaine à l'exclusion du lundi, jour de fermeture. Cette autorisation a été délivrée pour une durée de 6 mois.

Conformément à l'avis de Monsieur le Préfet, dans son courrier du 25 juillet 2016, disposant que les dérogations d'ouverture autorisées par arrêté réglementaire ont une portée générale et impersonnelle et doivent s'appliquer à l'ensemble des débits de boissons implantés dans la commune.

Considérant la fermeture définitive du bar « Le Sam'soul » depuis le 31 juillet 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'annulation de cette décision ou sa modification, afin de porter son rayonnement sur l'ensemble des débits de boissons existant sur la commune. Il est également demandé de fixer la durée de cette autorisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable pour retarder l'heure de fermeture de l'ensemble des débits de boissons de la commune de Jepsheim jusqu'à 1 heure du matin tous les jours de la semaine.
- de dire que la durée de validité de cette autorisation est fixée à 1 an renouvelable.
- d'autoriser le Maire à signer l'arrêté réglementaire d'autorisation.

12. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement comme indiqué dans le présent tableau :

ARTICLE	LIBELLE	BP 2016	DM1	BUDGET MODIFIE
2135	Installation générale, agencement et aménagement	78 908.00	-72 708.00	6 200.00
2315	Installation matérielle et outillage technique	9 232.00	72 708.00	81 940.00
	TOTAL	88 140.00		88 140.00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et vu la délibération du Conseil municipal n°2016-022 en date du 19 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 du budget principal, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 pour le budget principal.

13. DIVERS

Incivilités : Nombre d'incivilités sont constatées sur les chemins bitumés et les parcelles des agriculteurs : vitesse excessive, circulation en quad sur les champs, déchets. Un communiqué dans le Jebssa New rappellera quelques règles à respecter.

Sens interdit rue du 1^{er} Bataillon de Choc : il est rappelé aux usagers que la sortie de la rue du 1^{er} Bataillon de Choc sur la Grand'Rue est en sens interdit. Cette interdiction doit être respectée par tous. Lorsque le parking derrière le périscolaire sera terminé, les règles de circulations seront modifiées.

Piste cyclable rue du 1^{er} Bataillon de Choc : Le projet de cette piste sera étudié au moment de la réfection de la rue.

Panneau d'interdiction aux plus de 3.5 tonnes, rue d'Arzenheim : ce panneau a été mis en place car les poids lourds causent souvent des dommages à la maison située à l'angle. L'objectif n'était pas d'interdire l'accès aux agriculteurs. Une étude est menée pour voir si une autre solution peut être trouvée.

Eclairage rue Jean Cellarius : L'obscurité totale est constatée à partir de minuit. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le problème sera réglé.

Préau du périscolaire : L'assemblée donne son accord à la demande formulée par Madame Neu-Scherer Suzel pour réaliser avec les enfants une fresque sur les murs du préau, en collaboration avec un professionnel.